

ASSEMBLEE GENERALE 2013 du TPM

RAPPORT DE LA COMMISSION LICENCES

Bilan de l'année écoulée (au 12 septembre 2013)

146 personnes ont adhéré au club en 2012 / 2013, pour 151 licenciés à la FFESSM.

Quelques statistiques comparées avec les saisons précédentes:

Année	2013	2012	2011	2010	2009	2008
Total	146	147	145	128	144	126

En date du 12 septembre 2012:

	2012	2013
Total	147	146
Nombre d'hommes (tous âges confondus)	107	110
Nombre de femmes (tous âges confondus)	40	36
Plus de 16 ans	139	131
Moins de 16 ans	8	15
Le plus jeune	7	7
Le plus âgé	74	76
Moyenne d'âge (tous âges confondus)	40.5	40.8
Moyenne d'âge (plus de 16 ans)	42.3	44.3

Les documents à fournir pour le renouvellement sont les suivants:

En plus de celui-ci, il faut également joindre:

- Le formulaire d'inscription, intégralement rempli
- Un certificat médical (copie) de moins d'un an. Il est **impératif** d'utiliser le modèle de certificat recommandé par la FFESSM.
Ce modèle de certificat est disponible en téléchargement au format PDF sur le site officiel de la FFESSM et sur le site du TPM; sous forme papier au club-house du club et auprès des encadrants.
- Un chèque du montant approprié.

Nous vous rappelons que le renouvellement ou la souscription d'une nouvelle licence est **OBLIGATOIRE** pour la pratique de toute activité physique (entraînement piscine, plongées en lacs ou mers, compétitions diverses etc.) à compter du **01.01.2014**.

Certificat médical

Le certificat médical est valable un an à partir de la date d'établissement et doit être en cours de validité dès lors que vous pratiquez une des activités sportives proposée par le club (plongée, apnée, nage avec palmes, audiovisuel etc..) que ce soit en piscine ou en milieu naturel.

Pour la pratique en compétition (apnée, hockey), le certificat est valable 6 mois seulement.

Licence

2012		2013	
Type	Tarifs	Type	Tarifs
Licence adulte	37.49	Licence adulte	37.98
Licence jeune	23.73	Licence jeune	24.04

Jusqu'à présent le tarif des cotisations TPM était fixé sans tenir compte du coût de la licence, qui est lui intégralement reversé à la FFESSM, et qui augmente chaque année, au contraire de la cotisation TPM (dernière augmentation en 2011, l'avant-dernière en 2005). Cette situation génère chaque année un manque à gagner.

A partir de l'AG 2014, la cotisation TPM ne comprend plus le prix de la licence FFESSM, qui doit donc être payée en sus (en fonction de l'âge, licence jeune ou adulte).

Chaque année, la liste des prix sera donc adaptée en conséquence, sans passer par l'aval de l'AG. Ce dernier ne sera nécessaire que lors d'une augmentation des cotisations.

Assurances complémentaires

Une fois n'est pas coutume, elles n'augmentent pas cette année, ce qui n'est pas arrivé depuis 2007.

2012		2013	
Type	Tarifs	Type	Tarifs
Loisir 1	19	Loisir 1	19
Loisir 2	30	Loisir 2	30
Loisir 3	52	Loisir 3	52

Les garanties offertes par ces assurances complémentaires sont décrites sur le site internet de la FFESSM.

Revue fédérale

L'abonnement à SUBAQUA reste à 26 €.

Rappels

Pour les moins de 18 ans: le tuteur légal doit fournir une autorisation parentale lors de la demande de licence.

La durée de validité d'une licence est de **15,5 mois** : du 15 septembre au 31 décembre de l'année suivante. Il n'y a aucune relation avec la date de délivrance mentionnée sur la licence.

Dominique Bannwarth
Responsable Licences